

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

DEL2025_60

Objet : Subvention « Soutien aux activités agricoles » - Association Syndicale Autorisée des Arrosants (ASA) Saint Andiol

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la Bergerie à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 14 mars 2025.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.
Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.
Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON.
Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Eric DELABRE.
Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE.
Pour la commune de Maillane : M. Eric LECOFFRE, Mme Frédérique MARES.
Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.
Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.
Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angelique YTIER-CLARETON.
Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.
Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD.
Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.
Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Châteaurenard : M. Eric CHAUVET (*donne pouvoir à M. Pierre-Hubert MARTIN*), Mme Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à Mme Solange PONCHON*), Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON*), M. Cyril AMIEL (*donne pouvoir à M. Marcel MARTEL*), Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à Mme Marie-Laurence ANZALONE*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à Michel PECOUT*).
Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET*).

ABSENT :

Pour la commune de Châteaurenard : M. Bernard REYNES

Secrétaire de séance : Michel GAVANON

M. le vice-président en charge de l'Aménagement Rural expose que dans le cadre de l'appel à projet « soutien aux activités économiques et agricoles », la commission aménagement rural a examiné les demandes de subvention déposées par différentes structures.

Pour le volet aménagement rural, dix structures se sont positionnées, dont sept déjà bénéficiaires en 2024.

L'enveloppe budgétaire allouée aux subventions est semblable à celle de 2024, soit 49 000 €. Le montant total des subventions sollicitées pour l'année 2025 est de 101 377,11 €.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 20 MARS 2025

L'Association Syndicale Autorisée des Arrosants (ASA) de Saint-Andiol a pour objectif l'administration, la gestion et l'exploitation des ouvrages destinés au transport et à la distribution d'eau brute à usage d'irrigation. Cette association compte 784 adhérents.

L'ASA de Saint-Andiol sollicite pour la première fois une subvention de 28 132 €, au titre de l'année 2025, pour la réalisation des actions suivantes :

- équiper la prise principale de l'ASA de Saint-Andiol sur le canal du SICAS à Orgon d'un débitmètre électromagnétique avec auto-régulation et télérelève ;
- équiper les exutoires vers ASA de Noves et ASA de Verquières en débitmètre électromagnétique en télérelève ;
- équiper l'amont du canal du marquis en instrument de mesure de niveau en télérelève pour la sécurité des biens et des personnes ;
- mise en place d'une supervision pour tous les instruments avec paramétrage de notifications d'alerte de débit ou de niveau.

La commission aménagement rural du 25 février 2025 et le Bureau Communautaire du 6 mars 2025 se sont favorablement prononcés sur l'octroi d'une subvention de 3 500 €.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 3 500 €, pour l'année 2025, à l'ASA de Saint-Andiol afin de favoriser la dynamique agricole sur le territoire de Terre de Provence.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2025,

VU la demande de subvention de l'ASA de Saint-Andiol,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement rural du 25 février 2025 pour l'octroi d'une subvention de 3 500 € à l'ASA de Saint-Andiol,

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 6 mars 2025,

CONSIDERANT la volonté de Terre de Provence de soutenir le développement de l'activité agricole sur son territoire,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 3 500 € à l'ASA de Saint-Andiol pour l'exercice 2025.
- **PRÉCISE** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal compte 65748 chapitre 65.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice : 42
Votants : 41
Votes pour : 41
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Fait à Eyragues, le 20 mars 2025,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

